

REGLEMENT PARTICULIER EPREUVE BEX 2022

Art. 01 **Réglementation**

Nom et coordonnées du Club organisateur : **AMC Sambreville asbl**, 29 rue fonds des Vaulx
5640_Mettet 0473/970.226
rene.sprumont@gmail.com

Manifestation

Nom : **Endurance de WARNANT**
Date(s) **Le 7 Août 2022**
Type Epreuve reprise au calendrier National

Le parc des coureurs sera accessible à partir du 7 Août 2022 à 6h30 pour le BEX et E-Bike

Programme

Course d'endurance BEX d'une durée de 4 Heures, disputée en une manche, comptant pour le championnat de Belgique.

Course E-BIKE courue en 3 manches de 20 minutes, comptant pour le Championnat FMB

La manifestation est régie par le code sportif de la FMB et ses annexes, par le règlement BEX 2022 édité par la FMB ainsi que par le présent règlement particulier.

L'organisateur a souscrit une assurance RC organisation auprès de la FMWB.

Art. 02 **Parcours**

Lieu : SALET (commune d'ANHEE 5537): rue de Foy, parcours de 6 kms

En cas de force majeure, le parcours pourra être modifié à tout moment de la manifestation, sur décision conjointe du directeur de course et du comité d'organisation.

La capacité finale du circuit pour les différentes courses sera définie par le GT BEX lors de l'inspection.

Art. 03 **Engagement**

Montant des engagements (location du transpondeur compris)

E-BIKE : **gratuit pour lancer le championnat mais licence obligatoire fmb**

Endurance BEX : Solo et Vintage **85€** ;

Duo BEX 1 et 2 : **115€**

Date limite avant majoration : **3/8/2022** Taxe administrative 20 € après cette date

Inscriptions possibles jusqu'au jour de l'épreuve **sauf si la capacité du circuit est atteinte avant.**

Numéro de compte où les versements doivent être versés :

IBAN: BE57 3630 6419 4135 **AMC Sambreville**

La zone d'assistance est constituée d'une suite de stands individuels.

Art. 04 **Classements**

Bex : BEX 1 et 2 et solo, Vintage podium 1,2,3

E-Bike : E1 -de 25 km/h, E2 + de 25 km/h et E3 Sur-Ron podium 1,2,3

Art. 05 Officiels

Directeur de course : Peter Honof
Adjoints direction de course : Marita Lenaerts , Alain Viroux
Econome : Marc PARIZEL
Commissaire d'organisation : René SPRUMONT
Secrétaire de la manifestation : Lisa VAN DOOREN....
Responsable chronométrage : David SANZOT
Responsable technique :
Médecin de service : ACS La Hulpe
Service médical : ACS La Hulpe

Art. 06 Horaire général

DIMANCHE 7 Août 2022	
07h00	Ouverture du secrétariat sportif
07h15	Ouverture du contrôle technique
8h à 8h30	Reconnaissance libre E-Bike
9h00	1 ^{ère} Manche E-Bike
10h30	2 ^{ème} Manche E-Bike
11h00 - 11h45	Essais chrono BEX (45')
12h00	3 ^{ème} Manche E-Bike
12h 20	Podium E-Bike
13h15 – 17h15	4 heures BEX (240')
17h45	Podiums BEX

Art. 07 Approbation

Le présent règlement particulier a été approuvé par la FMB en date du....